

CINQ CENT VINGT-SIXIÈME SESSION**Mercredi le 17 mai 2017**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 17 mai 2017 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures 10.

9187-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y ajoutant les points suivants :

- 12b) Centre communautaire « Le Coffret », le 8 juillet 2017, salle « B ».
- 16a) Demande à la Ville de Saint-Jérôme d'accepter deux nouveaux arrêts sur son territoire dans le cadre du transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC MRC RDN).

ADOPTÉE

9188-17 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2017**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 19 avril 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

9189-17 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2017**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 26 avril 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

9190-17 **PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 9 mai 2017, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 10 MAI 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 10 mai 2017. Les membres du Conseil en prennent acte.

9191-17 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à renouveler la marge de crédit à la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

9192-17 **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2016-2017**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'approuver le rapport d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) 2016-2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

9193-17 APPUI À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC (ATCRD) RELATIF À L'APPROPRIATION DES SURPLUS DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le transport collectif régional est soutenu par le Fonds vert;

CONSIDÉRANT que le Fonds vert vise la réduction des émissions de GES;

CONSIDÉRANT que le transport en incluant celui des personnes est le facteur le plus important des émissions;

CONSIDÉRANT que les MRC du Québec dispensent des services de transport collectif;

CONSIDÉRANT que l'administration du programme depuis plusieurs années par le ministère est sur une base annuelle sans garantie de reconduction avant l'année suivante de l'exercice;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige les MRC et les mandataires, à posséder un fonds de liquidité proportionnel aux services annuels dispensés;

CONSIDÉRANT que l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2017 et les suivantes est d'établir un programme pluriannuel;

CONSIDÉRANT que cette approche permettra d'établir un plan de développement et d'investissement pour les années futures;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de démontrer par des ententes signées, les investissements dans le développement et l'amélioration des services régionaux et ruraux;

CONSIDÉRANT que le ministère s'apprête à établir avec chaque MRC du Québec le montant du surplus accumulé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- D'appuyer l'ATCRQ dans ses recommandations afin de soustraire de l'exercice identifiant le surplus accumulé :
 - la contribution financière de la MRC;
 - la contribution financière des municipalités;
 - les droits de passages venant des usagers;
 - la contribution des partenaires;
 - 4 mois de fonctionnement suite à une garantie du versement de la subvention en 3 versements;
 - Les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services;
 - Tout montant inférieur à 10 000\$ à titre de surplus.
- D'appuyer également l'ATCRQ dans ses recommandations afin de :

- De convenir d'un plan spécifique aux territoires qui possèdent un surplus important pour ne pas réduire les services et rendre les organisations vulnérables;
- De s'assurer que le surplus accumulé ne soit pas transféré dans un autre poste budgétaire.

ADOPTÉE

9194-17 NOMINATION DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À TITRE DE GESTIONNAIRE DU BUDGET POUR LA DÉMARCHÉ RÉGIONALE DU FARR DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT les travaux à entreprendre dans le cadre de la démarche d'identification des priorités régionales et des actions privilégiées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des dépenses relatives à cette démarche de priorisation et de communication des enjeux de développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dispose d'une enveloppe afin de soutenir les démarches régionales;

CONSIDÉRANT QU'un budget prévisionnel a été établi pour soutenir cette démarche;

CONSIDÉRANT que M. Bruno Laroche, préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord, est le président de la Table des préfets des Laurentides;

CONSIDÉRANT la proposition que la MRC de La Rivière-du-Nord soit responsable de cette enveloppe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Rivière-du-Nord accepte la gestion de l'enveloppe budgétaire allouée par le MAMOT pour assurer la démarche de communication dans le cadre du FARR.

ADOPTÉE

9195-17 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION VISANT LA REFORTE DU SITE INTERNET DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la refonte du site internet de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

9196-17 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GRAND SAINT-JÉRÔME »

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activités 2016 de « Développement Économique Grand Saint-Jérôme » tel que présenté.

ADOPTÉE

9197-17 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RETRAITÉS (AQDER)

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'AQDER dans le cadre d'une activité de découverte du patrimoine de Saint-Jérôme qui se tiendra le 7 juin prochain dans les salles « C et D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9198-17 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE « LE COFFRET »

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles au Centre communautaire « Le Coffret » dans le cadre du Festival du Monde de Saint-Jérôme qui se tiendra le 8 juillet prochain dans la salle « B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS – PROJET DE LOI C-203 – LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro 17-04-131 de la MRC des Maskoutains relative au projet de loi C-203 dont l'objet est d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême pour ainsi assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les Canadiens et Canadiennes. Les membres du Conseil en prennent acte.

9199-17 APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMMES DE FORMATION DES POMPIERS ET OFFICIELS – RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-104 de la MRC des Maskoutains concernant le rôle et les responsabilités des MRC dans les programmes de formation des pompiers et officiers;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord partage les motifs invoqués par la MRC des Maskoutains dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la MRC des Maskoutains dans sa démarche à l'effet de demander au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures appropriées afin que le ministère de la Sécurité publique convienne d'une entente avec les MRC afin d'établir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de formation pour les pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part de la MRC.

ADOPTÉE

DEMANDE COMMUNE DU MONDE MUNICIPAL DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro 2017-03-075 de la Municipalité de Ferme-Neuve relative à une demande commune du monde municipal de dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Les membres du Conseil en prennent acte.

9200-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1204

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1204 amendant le Règlement numéro 506-1 relatif au zonage afin :

- D'agrandir la zone RV-27 à partir de la zone PA-3.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1204 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1204 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9201-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1205

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1205 amendant le Règlement numéro 506-1 relatif au zonage afin :

- D'agrandir la zone RV-16 à partir de la zone PA-5.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1205 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1205 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9202-17 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1206

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1206 amendant le Règlement numéro 506-1 relatif au zonage afin :

- D'agrandir la zone RVX-2 à partir de la zone PA-9.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1206 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1206 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9203-17 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT D'APPROUVER LES DEVIS, TRAVAUX, ETC. RELATIFS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LES LOCAUX 105, 110 ET 205 DE L'HÔTEL DE RÉGION

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à approuver les devis, travaux, etc. relatifs à l'exécution des travaux de rénovation pour les locaux 105, 110 et 205 de l'Hôtel de région.

ADOPTÉE

9204-17 DEMANDE À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME D'ACCEPTER DEUX NOUVEAUX ARRÊTS SUR SON TERRITOIRE DANS LE CADRE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF MRC RIVIÈRE-DU-NORD (TAC MRC RDN)

CONSIDÉRANT les résolutions numéros AR. 20170425.12 et AR. 20170425.13 relatives à des demandes de l'organisme « TAC MRC RDN » d'ajouter de nouveaux arrêts sur le territoire de la ville de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que le service offert par le TAC MRC RDN dessert les citoyens des quatre municipalités, soit : Prévost, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Saint-Colomban en rabatement sur la ville de Saint-Jérôme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement de demander à la Ville de Saint-Jérôme d'analyser la possibilité d'ajouter deux nouveaux arrêts sur son territoire, soit :

- à l'école Marchand;
- au CSSS de Lafontaine situé au 1000, boulevard Labelle à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Marc-Olivier Gagnon, résident de la ville de Saint-Colomban, pose quelques questions au sujet de l'aménagement et le développement du territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord.

9205-17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement, à 15 heures, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier